



**CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE**



**ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES  
Région Toulouse Midi-Pyrénées**

## **CONVENTION**

**DISPOSITIF "ENTREPRENDRE EN FRANCE –  
HAUTE-GARONNE »**



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 – ROLE DE LA CCIT DANS L’ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS....</b>	<b>3/4</b>
<b>1.1 / L’Espace Entreprendre.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 / Accompagnement du porteur de projet .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3 / Suivi de l’entreprise .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3.1 / Individuel .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3.2 / Collectif .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 – ROLE DU PARTENAIRE .....</b>	<b>4/6</b>
<b>2.1 / Information de son public .....</b>	<b>4/5</b>
<b>2.2 / Engagements spécifiques.....</b>	<b>5/6</b>
<b>2.2.1 / Engagement financier .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2.2 / Engagement de la profession.....</b>	<b>5/6</b>
<b>ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS COMMUNS A LA CCIT ET AU PARTENAIRE .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION .....</b>	<b>6</b>

## CONVENTION DISPOSITIF "ENTREPRENDRE EN FRANCE - HAUTE-GARONNE"

### PREAMBULE

Le dispositif "Entreprendre en France – Haute Garonne" a été créé en octobre 1996 à l'initiative de l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) par l'Association CCI-Entreprendre en France et l'Association Française des Banques.

En créant dès 1997 le dispositif « Entreprendre en France Haute-Garonne », la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse a démontré qu'elle pouvait, en partenariat avec des professionnels, fédérer un certain nombre d'acteurs économiques sur cette thématique.

L'Ordre des Experts-Comptables de la Haute-Garonne est partenaire du dispositif. La présente convention a pour objet de formaliser ce partenariat.

Il est dès lors convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 – ROLE DE LA CCI DE TOULOUSE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS

#### 1.1 / L'ESPACE ENTREPRENDRE DE LA CCI DE TOULOUSE

La CCIT propose au sein d'un "Espace Entreprendre" les services de Conseillers ayant pour vocation de recevoir, d'informer, et d'orienter les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises industrielles, commerciales ou de services.

L'objectif de cette démarche est, après avoir analysé et diagnostiqué le projet, de proposer au futur chef d'entreprise, un "cheminement" au cours duquel ce dernier peut rencontrer les différents partenaires du dispositif "Entreprendre en France - Haute-Garonne".

Pour sa part, la CCIT propose :

- les différents ouvrages disponibles à la Boutique,
- les fichiers d'entreprises,
- l'accès au Centre d'Information Économique,
- les différents cycles de formation,
- les entretiens avec les assistants techniques et les chargés de mission.
- l'Espace Formalités, dont le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
- l'accès à la Plate Forme d'Initiative Locale « Haute-Garonne Initiative »

et s'efforce de fournir toute information demandée par le créateur-repreneur.

Les assistants techniques et chargés de mission de la CCIT contribuent à l'information et au suivi des entreprises ressortissantes.

Ce dispositif s'insère dans les actions déjà menées par la CCIT et se situe en aval des formules existantes pour l'information des primo créateurs et repreneurs d'entreprise :

- les Rendez-vous des Créateurs, réunions collectives de sensibilisation,
- Le stage « 5 jours pour Entreprendre »,

Les projets à caractère innovant sont orientés vers le dispositif spécifique « Entreprendre en France – Haute Garonne – Innovation »

## 1.2 / ACCOMPAGNEMENT DU PORTEUR DE PROJET

Le créateur-repreneur bénéficie d'entretiens individuels avec un Conseiller Entreprendre de la CCI Toulouse à partir du moment où son projet est construit.

Lors du premier rendez-vous avec le Conseiller Entreprendre, sous réserve d'une cohérence certaine dans le projet, le Passeport Entreprendre est remis au porteur de projet. Il lui permet de bénéficier des services de l'ensemble du dispositif et de valider ses éléments de réflexion.

Afin de valider l'ensemble des étapes de son projet et ses démarches, autant d'entretiens que nécessaire lui sont proposés par le Conseiller qui l'accompagne.

Cette formule inclut un engagement du détenteur du Passeport à présenter les démarches accomplies auprès du Conseiller Entreprendre qui procède alors à l'analyse de la validation du projet.

## 1.3 / SUIVI DE L'ENTREPRISE

### 1.3.1 / Suivi individuel

Dès la création d'entreprise, le Passeport Entreprendre permet au chef d'entreprise qui le souhaite de bénéficier d'un suivi individuel.

Ainsi, sur la base des tableaux de bord réalisés par l'expert-comptable, deux à trois rencontres par an seront programmées entre le chef d'entreprise et le Conseiller Entreprendre, l'Assistant Technique de la CCI Toulouse ou tout partenaire du dispositif dont les compétences seraient nécessaires.

### 1.3.2 / Suivi collectif

- Le Club des Créateurs : réunions thématiques de deux heures, tous les trimestres, regroupant des Chefs d'entreprise accompagnés par le dispositif Entreprendre en France – Haute Garonne, propose :
  - un débat animé par un ou plusieurs partenaires du dispositif sur un thème concret (tableau de bord, démarche commerciale...) ou des rencontres permettant de se créer un réseau professionnel,
  - un apéritif d'échanges.

Les réunions organisées dans le cadre du Club ont pour objectif de sortir les jeunes chefs d'entreprise de leur isolement et de soutenir leur développement.

## **ARTICLE 2 – ROLE DU PARTENAIRE**

### 2.1 / INFORMATION DE SON PUBLIC

Le partenaire, l'Ordre des Experts Comptables, lors d'un premier contact avec un porteur de projet ou une entreprise nouvelle, s'engage à :

- informer son client de l'existence et des attributions "d'Entreprendre en France - Haute-Garonne",
- lui proposer de s'adresser à l'Espace Entreprendre de la CCIT qui coordonne les différentes actions, étant entendu qu'il n'existe aucune obligation quelconque pour un créateur d'Entreprise de solliciter l'appui du dispositif.

Il dispose, pour compléter cette information, d'affichettes et plaquettes de présentation du dispositif "Entreprendre en France - Haute-Garonne".

## 2.2 / ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

### 2.2.1 / Engagement financier

Le Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées de l'Ordre des Experts Comptables s'engage à participer financièrement à l'opération "Entreprendre en France - Haute-Garonne" à hauteur de 3 000 euros HT par an, représentant sa participation au coût de l'adhésion à l'Association Entreprendre en France et celui des supports de communication (Passeport, plaquettes de présentation, affichettes).

### 2.2.2 / Engagement de la profession

#### 2.2.2.1 Avant le début d'activité

Le Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées de l'Ordre des Experts-Comptables s'engage à informer l'ensemble des Experts-Comptables de la Haute-Garonne de l'existence de la présente Convention et à les inciter à adhérer à cette action commune avec la CCIT.

Les Experts-Comptables ayant fait acte de volontariat, dont la liste est établie par le Conseil Régional de l'Ordre et remise à la CCIT au plus tous les ans, s'engagent à :

- réaliser gratuitement un compte de résultat et un tableau de financement prévisionnels
- apporter toute assistance dans le cadre de l'aide à l'embauche

pour chaque porteur de projet de création ou de reprise détenteur du Passeport Entreprendre.

A cet effet, les Experts-Comptables pourront utiliser toutes les informations concernant l'activité visée par chacun des projets et disponibles à la CCIT.

#### 2.2.2.2 / Accompagnement individuel

Une tenue régulière de rendez-vous individuels d'information, au profit des détenteurs du Passeport Entreprendre, est organisée à la CCIT.

L'Ordre Régional des Experts comptables de Midi-Pyrénées délègue un de ses membres afin de coordonner ces permanences.

L'Espace Entreprendre de la CCIT a en charge la tenue des rendez-vous et la disponibilité d'un local adapté.

La périodicité est au plus mensuelle, fixée par calendrier semestriel ou annuel, arrêté à l'avance par les interlocuteurs privilégiés des deux structures.

La durée de chaque entretien étant d'une heure.

#### 2.2.2.3 / En cours de vie sociale

Les Experts-Comptables s'engagent à établir :

- un tableau de bord gratuit pendant les deux premières années.

Ce dernier sera servi et commenté au chef d'entreprise trois fois par an.

#### 2.2.2.4 / Accompagnement collectif

L'Ordre Régional des Experts comptables de Midi-Pyrénées participe à l'animation de modules à destination des porteurs de projet, relatifs aux principes comptables, dans le cadre du stage 5 Jours pour Entreprendre, organisé par l'Espace Entreprendre de la CCIT.

La périodicité de ces rendez-vous collectifs est fixée en accord avec les deux partenaires. L'organisation matérielle est assurée par la CCIT.

L'Ordre peut être sollicité par la CCIT pour animer des ateliers-débat, notamment dans le cadre du Club des Créateurs.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS COMMUNS A LA CCI TOULOUSE ET AU PARTENAIRE**

Chaque partenaire s'engage à communiquer annuellement à la CCIT les coordonnées de ses membres participant au dispositif.

Après analyse et évaluation du projet, la CCIT oriente le porteur de projet vers le professionnel adapté choisi parmi les membres partenaires du dispositif.

Chaque partenaire s'engage à fournir à l'Espace Entreprendre un document de présentation caractérisant son métier ainsi que les prestations destinées au détenteur du Passeport.

Chaque partenaire s'engage à faire offrir par ses membres un service spécifique au porteur de projet bénéficiant de l'opération "Entreprendre en France - Haute-Garonne", selon les règles définies dans la présente convention.

### **ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION**

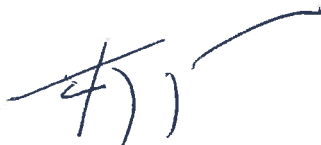
La présente convention prendra effet à la date de la signature, et ce pour une durée de 36 mois.

Fait à Toulouse, le 26/01/2009  
(en deux exemplaires originaux)

La C.C.I.T.

Le Président

Claude TERRAZZONI



Le Partenaire

Le Président  
du CONSEIL REGIONAL DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES  
de l'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Didier GARRIGUES

